

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS POUR L'OPERATION «Anniversaire Carré Blanc»

Article 1

La société DELEM SARL au capital de 42 256 €, RCS B 382 221 067 dont le siège social est situé au 6 rue de l'Amiral de Coligny à Paris (75001) organise un jeu-concours intitulé «Anniversaire Carré Blanc» et qui aura lieu du 14/09/2009 au 14/11/2009 dans les boutiques Carré Blanc. C'est un jeu gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2

Ce jeu est ouvert à toutes les personnes de 18 ans ou plus, demeurant en France métropolitaine, à l'exclusion de la société organisatrice et plus généralement de toutes les personnes participant de près ou de loin à l'organisation de cette opération.

Article 3

Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu.
Les organisateurs se réservent le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants.

Article 4

Les bulletins de participation «Anniversaire Carré Blanc» seront disponibles dans les Boutiques Carré Blanc du 14/09/2009 au 14/11/2009 (jusqu'à l'heure de fermeture des points de vente).

Article 5

Pour participer, les bulletins de participation doivent être déposés dans l'urne d'un des points de vente Carré Blanc au 14/11/2009 (jusqu'à l'heure de fermeture des points de vente).

Les bulletins de participation doivent être dûment complétés avec les coordonnées de chaque participant (nom, prénom, adresse complète, réponses aux questions s'il y a lieu). Le tout devant être lisible.

Tous les participants ayant déposé leur bulletin au 14/11/2009 participeront au tirage au sort qui aura lieu le 30/11/2009 en présence de Maître Jacky DENIS, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta à Paris (75020).

Article 6

Ce jeu est doté de :

1) Tirage au sort national :

- 1 lave-linge Direct Drive LG 13 kg couleur cerise et son socle d'une valeur respective de 1 499€ TTC et 199€ TTC (1^{er} lot)
- 1 centrale vapeur Stirella De'Longhi, valeur unitaire : 149 € TTC (2^{ème} lot)

- 1 an de soin du linge offert par Le Chat sous forme de 12 bons d'achat d'une valeur unitaire de 10 € TTC (soit une valeur globale de 120€ TTC, valables sur toute la gamme Le Chat lessives et adoucissants jusqu'au 31/12/2010 et à utiliser dans tous les points de vente de la marque en France métropolitaine, Corse comprise).

2) Tirage au sort local sur 36 points de vente :

(liste des points de vente participant au tirage au sort local en annexe)

Dans chaque point de vente :

- 1 lave-linge Direct Drive LG 13 kg couleur cerise et son socle d'une valeur respective de 1 499€ TTC et 199€ TTC (1^{er} lot)
- 1 centrale vapeur Stirella De'Longhi, valeur unitaire : 249 € TTC (2^{ème} lot)

Article 7

Chaque gagnant sera informé par téléphone et/ou par un courrier qui lui sera expédié à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de l'organisateur. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les 30 jours après l'envoi de ce courrier, il sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau gagnant du lot concerné.

Article 8

Les lots du tirage au sort local seront à venir retirer dans la boutique Carré Blanc dans laquelle le bulletin de participation a été déposé.

Le gagnant devra retirer son lot aux lieux, dates et horaires indiqués dans le courrier l'avertissant de l'attribution de sa dotation.

Les lots nationaux seront envoyés à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation.

Article 9

Le lot non attribué ne sera pas remis en jeu. Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à sa remise à un tiers.

Article 10

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce jeu sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

Article 11

Les participants autorisent la société organisatrice à utiliser gratuitement leur nom, prénom et adresse postale ou Internet à des fins commerciales et/ou publicitaires sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Article 12

La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice. Jeu soumis à la loi française.

Article 13

Le règlement du présent jeu est déposé chez Maître Jacky DENIS, Huissier de Justice, 119 avenue Gambetta, 75020 Paris.

Article 14

Le règlement sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande en écrivant à l'agence DELEM, 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris. Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur simple demande.

Une seule demande de remboursement de timbre par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement de timbre) présentant une quelconque anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en compte. La demande de remboursement doit être adressée par courrier : accompagnée d'un RIB, d'un justificatif de domicile, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi.

Article 15

La société requérante, l'agence Delem, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès à l'Opération dès le début de l'Opération ou en cours d'Opération...) et les modalités de fonctionnement de la présente Opération.

Article 16

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations le concernant sur simple demande écrite.

La demande peut être adressée, par écrit, avec les coordonnées du demandeur, à l'adresse suivante : l'agence DELEM, 6 rue de l'Amiral de Coligny, 75001 Paris.

Règlement soumis à la loi française.

ANNEXE

Liste des points de vente participant au tirage au sort local :

ARCUEIL
BLOIS
BORDEAUX BROCHON
BOULOGNE BILLANCOURT
CARRE SENART
CHALON SUR SAONE
CHERBOURG
CLAYE SOUILLY
DAVEZIEUX
DOMUS
GAP
GRENOBLE GGP
LE MANS
LILLE
LYON HERRIOT
LYON SAXE
MARSEILLE PARADIS
METZ
MULHOUSE
NEUILLY
NEVERS
ORLEANS
OULLINS
PARIS COURCELLES
PARIS GAL LECLERC
PARIS MOZART
PARIS ST CLOUD
PARIS SEVRES
RIOM
ROANNE
SOISSONS
ST QUENTIN EN YVELINES
TASSIN
TORCY
VAL D'EUROPE
VALENCE